

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 106, Rue de Paris

PARIS, 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Éclair

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone: 9-51

45, rue de la Gare, 45

TOURCOING Téléphone: 9-65

3, rue Fidele Lebacqz

Directeur: Eug. GUILLAUME

UN NON-LIEU LE TROISIÈME CONGRÈS RÉGIONAL A CALAIS DE LA MUTUALITÉ DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Un Monsieur qui a le sens de l'opportunité, c'est le Procureur de la République de GUSSET (Allier). Ce magistrat vient en effet de rendre une ordonnance de non-lieu dans l'affaire de GLOZEL.

GLOZEL ! Qui se souvient encore de cette histoire où l'on vit de vénérables savants et d'éminents archéologues se jeter à la tête des briques qu'on arrachait comme de simples betteraves du champ d'Emile FRADIN et qui portaient des caractères d'une écriture antérieure au déluge.

Il y a deux ans de cela et beaucoup de gens ont déjà perdu le souvenir des controverses passionnées que suscitèrent les découvertes glozéliennes. L'authenticité des pièces retirées de ce gisement avait de zélés partisans et des détracteurs non moins acharnés. Glozeliens et antiglozeliens trouveront des experts qui leur donneront raison à tous et il ne faut pas s'en étonner, puisque les experts ont été inventés pour trouver deux explications également plausibles bien que diamétralement opposées, d'un même fait.

Après avoir, à son tour, nommé des experts dans les rapports desquels il trouva à boire et à manger, le parquet de GUSSET prit pendant une couple d'années le temps de réfléchir. Puis il déclara qu'il n'y comprenait rien et donna à cet effet la forme d'une ordonnance de non-lieu qui relaxe Emile FRADIN.

Le procureur de la République de GUSSET, qui cat type dans le genre de SALOMON, semble avoir pris le meilleur parti en refusant de faire le malin dans une affaire où une vache ne reconnaît pas son veau et en concluant, en vieux monsieur dans une affaire de glozeliens, que si les objets de GLOZEL sont authentiques ou s'ils sont faux, la chose n'a aucune importance et qu'il n'y a vraiment pas là de quoi envoyer un homme en correctionnel.

Et réellement, en donnant à l'heure actuelle, un tel épilogue à l'affaire de GLOZEL, l'excellent magistrat nous oblige à constater qu'il fallait vraiment que nous ayons bien passé des discussions en 1929 pour passer notre temps à discuter sur de pareilles calembredaines !

Il est certain qu'aujourd'hui l'histoire de GLOZEL ne ferait pas recette et tiendrait dans les colonnes des journaux l'équivalente place d'une ou deux nouvelles en trois lignes. Nous avons bien d'autres chats à fouetter !

Heureux temps, où après un coup d'œil sur les cours de la Bourse, histoire de voir si les actions continuaient à monter, on se plongeait dans l'exposé des démonstrations qui infirmaient ou qui confirmaient l'authenticité des découvertes de GLOZEL et dans le récit des innombrables expéditions organisées dans le champ de FRADIN.

Maintenant, il s'agit bien de GLOZEL et de ses briques. Tout au plus songerait-on à les utiliser pour l'alimentation des possesseurs de valeurs qui, bientôt, seront toutes... à l'eau. On n'a pas trop de ses deux oreilles pour écouter les sordides grondements qui ébranlent le vieux monde, dans l'attente d'un tel saut de catastrophe, et les peuples ont les yeux tournés vers les hommes d'Etat dont jamais les responsabilités n'ont été plus lourdes.

Ah ! combien paraît profonde, cette réflexion que lord ROBERT CECIL confiait hier à l'un de nos confrères : « Il est plus difficile de faire la paix que de faire la guerre ! »

Il est plus facile de détruire que de construire. Les problèmes de la production sont bien plus complexes que ceux de la destruction dans leur brutale simplicité. Il est plus facile de laisser retomber l'humanité dans la barbarie que de la réorganiser sur un plan supérieur. On commence seulement à s'en apercevoir.

Souhaitons cependant que nous retrouvions bientôt des temps où les efforts pourvus de succès pour nous intéresser à des histoires de GLOZEL.



M. LANDRY, Ministre du Travail et de la Préf. Soc. QUI PRÉSIDENTERONT AUJOURD'HUI LES MANIFESTATIONS A CALAIS



M. BLAISOT, Ministre de la Santé publique

Organisé par l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord et la Fédération Départementale des Sociétés et Unions de sociétés de Secours Mutuels du Pas-de-Calais, le III^e Congrès régional s'est ouvert hier à Calais, en présence de nombreux délégués. Tous les arrondissements du Pas-de-Calais étaient représentés.

Pour cette journée d'ouverture, le Nord ne l'était que par un noyau de dirigeants de l'Union accompagnés de quelques fidèles habitués des Congrès.

L'Administration Municipale de Calais et le département où se tiennent, au cours de trois journées, ces assises mutualistes ont témoigné d'une sympathie agissante par de généreuses subventions. En débarquant à Calais, les congressistes ont pu juger par la décoration extérieure que le plus large accueil leur était réservé.

Le Président organisateur du Congrès, M. Jean BASSET, avait d'ailleurs parfaitement réglé tous détails et si le beau temps restait de la partie, la journée de dimanche marquera dans les annales mutualistes.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tous les délégués du Pas-de-Calais, arrivés au cours de la matinée par trains spéciaux et autres moyens, se trouvaient rassemblés, un peu avant 14 heures, dans la salle de la rue Saint-Michel, mise à leur disposition par la municipalité calaisienne.

M. Jean BASSET, président de la Fédération du Pas-de-Calais, était entouré au bureau, de MM. Jules TURBIEZ et Gaston OHERNE, vice-présidents ; Eugène RITAINE, secrétaire général ; Albert DEGUINES, président de l'Union

de Calais et Ernest RINGOT, conseiller municipal de Calais, trésorier général de la Fédération.

A noter la présence dans la salle de MM. Bo, conseiller général, maire d'Audruicq ; Le Bris, inspecteur primaire à Calais.

LES RAPPORTS

M. Jean Basset souhaite la bienvenue aux délégués du Pas-de-Calais et aux représentants de nouvelles sociétés qui sont venues renforcer les effectifs de la Fédération, notamment la Section Boulonnaise de la Mutuelle des Douanes et l'Association Amicale des Mutuels de Calais.

Le rapport moral, dont M. Ritaime a donné lecture, fait ressortir pour l'exercice 1930 l'admission de 15 nouvelles sociétés groupant près de 6.500 membres.

M. QUENEE, au nom de la Commission de Contrôle, a donné lecture du rapport financier.

LA CAISSE CHIRURGICALE

Quelques mots de M. Jean Basset pour rendre compte du Congrès national de Lille de 1930 et rendre hommage aux membres du Conseil d'Administration défunts, MM. le docteur GUYOT, ancien Président et Victor DUPUICH, ancien secrétaire général, hommes d'avant-garde l'un et l'autre, et l'on passe à l'examen de la question d'une caisse chirurgicale qui fonctionnera dès le 1^{er} avril.

M. LHERBIER dit que les adhésions ont été nombreuses lors de l'assemblée générale à Arras, mais présente quelques réserves sur le taux minimum des cotisations.

M. SCHMELLING garde son titre de champion du monde de boxe

Le combat de boxe entre Max Schmelling et Young Stribbling pour le championnat du monde poids lourds, s'est déroulé à Cleveland, devant 40.000 personnes. Le premier round a été en faveur de Schmelling, qui a acculé Stribbling dans les cordes.

Au deuxième round, Stribbling attaque, mais après un échange de coups, les adversaires égalisent.

Le troisième round est en faveur de Stribbling, ainsi que le quatrième ; Stribbling martèle à deux poings la tête de l'Allemand dont l'œil gauche est enflé.

Au cinquième round, les adversaires égalisent.

La sixième reprise est en faveur de Schmelling ; l'Américain, qui paraît souffrir, clinche.

Au septième round, Schmelling attaque pour la première fois, martelant son adversaire au corps.

Schmelling se dégage, après un clinche et entaille l'œil droit de l'adversaire, qui saigne de l'œil et du nez.

Au huitième round, Stribbling reprend ses forces. Il attaque furieusement et le round est en sa faveur.

La neuvième reprise est en faveur de Schmelling, qui ébranle son adversaire par un coup dur du droit au menton.

A partir du dixième round, Schmelling domine nettement son adversaire qui, quoique couvert de sang, combat courageusement, mais faiblit visiblement.



Alexandre VERHOEVEN pendant son interrogatoire

C'est une affaire de bigamie doublée de faux en écritures publiques, qui a mis fin à la courte session des Assises du Nord pour le troisième trimestre 1931.

Voici les faits reprochés à l'inculpé Alexandre Verhoeven, 34 ans, sujet belge, marchand de cycles et encadreur, demeurant 199, avenue de Bruay, à Béthune :

MARIAGE EN ALLEMAGNE

Au cours de l'année 1917, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

CLOTURE DE LA SESSION DES ASSISES DU NORD

Alexandre VERHOEVEN, de Béthune, bigame et faussaire, condamné à deux ans de prison

Madeleine LEFEBVRE, de Zuytpeene, condamnée pour infanticide, à 3 mois de prison, avec sursis



Alexandre VERHOEVEN pendant son interrogatoire



Madeleine LEFEBVRE, écoutant la lecture du verdict

C'est une affaire de bigamie doublée de faux en écritures publiques, qui a mis fin à la courte session des Assises du Nord pour le troisième trimestre 1931.

Voici les faits reprochés à l'inculpé Alexandre Verhoeven, 34 ans, sujet belge, marchand de cycles et encadreur, demeurant 199, avenue de Bruay, à Béthune :

MARIAGE EN ALLEMAGNE

Au cours de l'année 1917, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Ce mariage n'a été depuis cette date ni annulé, ni dissous par le divorce ou par la mort.

Le 1^{er} juillet 1931, Alexandre Verhoeven, qui était employé en qualité d'interprète dans une usine de hauts fourneaux de Duisbourg (Allemagne), faisait la connaissance de la demoiselle Marie-Clémentine Van Immerseel, âgée de 16 ans, dont le père travaillait dans la même usine. Le 18 octobre 1917, il contracta mariage avec cette jeune fille, devant l'officier de l'état-civil de Duisbourg-Hamborn.

Madeleine Lefebvre, servante de ferme à Zuytpeene, près de Cassel, est inculpée d'infanticide pour avoir étouffé, en lui plaçant la main sur la bouche, l'enfant qu'elle venait de mettre au monde.

M. l'avocat général Fontanges, soutient l'accusation ; M. De Swarte présente la défense de l'accusée.

Les débats ont lieu à huis-clos. Le Jury répond affirmativement à la question subsidiaire d'homicide par imprudence. Madeleine Lefebvre est condamnée à 3 mois de prison avec sursis.

Lisez en 2^e page notre nouveau et passionnant roman d'amour : Le Spectre du Passé

Le conflit du textile de Roubaix-Tourcoing

PLUS DE 32.000 TRAVAILLEURS

retrouvent à l'usine demain

Quatre-vingt-quatorze maisons ont, jusqu'à présent, donné leur adhésion à l'accord conclu entre les organisations ouvrières et les patrons indépendants

Le vol que nous formulons hier en annonçant l'entente entre certains industriels et les organisations ouvrières, n'est pas resté vain.

On sait que vendredi soir les patrons indépendants, non affiliés au Consortium, tombaient d'accord avec les organisations ouvrières pour une reprise du travail lundi matin, aux conditions que nous avons publiées hier matin. Le nombre de ces patrons qui était d'une soixantaine, a été porté à quatre-vingt-quatre, soit 20.000 ouvriers, s'est encore accru hier.

Une note envoyée en fin de journée samedi nous faisait savoir que au total 91 usines avaient conclu l'accord avec les syndicats ouvriers. On peut considérer que ces 91 usines représentent un effectif de plus de 32.000 travailleurs.

Ainsi donc cette septième semaine de grève se termine sous le signe de la conciliation.

Le résultat n'est pas définitif puisque à l'heure actuelle il n'y a que le quart des ouvriers qui ont obtenu la rentrée aux conditions qu'ils désirent ; il n'en est pas moins vrai que le geste accompli par les industriels en question a une valeur considérable.

La question du pourcentage des primes de compensation ou autres a son importance certes, mais il est surtout important de constater que désormais une partie de l'industrie a décidé d'entretenir avec les organisations ouvrières des relations saines et définies par les termes d'un accord précis. On sait combien l'instabilité des marchés et les difficultés économiques rendent épineuses la question des salaires. Le contrat que viennent de signer les industriels indépendants et les organisations ouvrières, c'est l'assurance pour une fraction de la population, que les conflits que nous venons de vivre ne se renouveleront plus facilement. C'est pourquoi l'on peut se féliciter de ce geste matériellement consenti souhaitant que pour un apaisement plus complet il se généralise enfin.

LISTE DES MAISONS S'ÉTANT RALLIÉES A L'ACCORD ACCEPTÉ PAR LES SYNDICATS OUVRIERS

Le groupe des Patrons Indépendants nous communique cette liste nouvelle :

Des affiches ont été placardées hier matin à Roubaix par les soins du Syndicat unitaire et qui étaient signées du Comité de grève Franco-Belge.

MENACES ET INCITATIONS A LA VIOLENCE

Plusieurs firmes ont donné leur accord en spécifiant que leurs noms ne soient pas publiés.

Au total, 94 usines seront ouvertes lundi, après accord avec les syndicats ouvriers.

LE XXV^e TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Charles Pélissier a enlevé l'étape Vannes - Les Sables désespérante par sa monotonie

(De notre Envoiyé spécial)

Les Sables d'Olonne, le 4 juillet. — Depuis ce soir, sous le coup de 17 heures, Bibi et votre serviteur cotoyons les Sablais.

Quelles sont jolies, Dieu quelle sont jolies en ce jour de fête !

C'est qu'aux Sables, le passage du « Tour de France » de n'est pas, de la « petite bière ». Depuis bien avant le départ de la randonnée le Comité des Fêtes de la ville a étudié et établi un programme dont le déroulement se fait avec une précision méthodique.

Quand nous arrivons Avenue de la Gare, près de la place de la Liberté, où se jugent les arrivées, la chaussée est emprisonnée d'une triple, que dis-je, d'une quadruple haie de spectateurs, tous endimanchés.

Bibi, très curieux par nature, s'installe à dans le pays on fait la semaine anglaise. Et sur une réponse affirmative il éprouve le besoin d'ajouter d'un air ébahi : — Mince ! c'est comme chez nous dans les filatures au « fraïque ». Qu'en dis-tu, Jean ? Ce sont des gens avancés tout de même les Sablais et les Sablais !

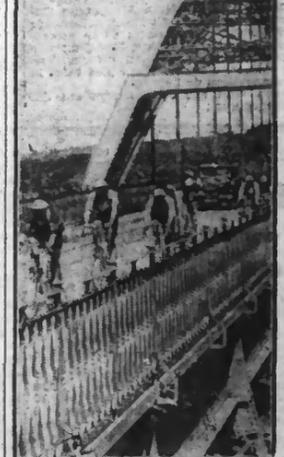
Charles PELISSIER, vainqueur de l'étape



Charles PELISSIER, vainqueur de l'étape

Mais les plus charmantes sont certainement celles qui ont eu l'honneur de retenir l'attention des membres du Comité des Fêtes. Elles sont à gentilles dans leurs robes de soie, fléchées par l'écharpe aux armoiries et aux couleurs de la ville, leur agréable et délicat bonnet de tulle posé sur une coiffure soignée, et sous lequel sourit un frais minois que certain compagnon de ma connaissance voudrait bien approcher.

Le peloton des coureurs passant à La Roche-Bernard



Le peloton des coureurs passant à La Roche-Bernard

J'ajouterais que Bibi fut extrêmement sage et que sa charmante petite Lilouise n'a pas à s'inquiéter sur sa fidélité.

Et ma foi le balser, le traditionnel balser, n'était-il pas réservé au vainqueur de l'étape ?

Ce fut l'élegant Charles Pélissier, le bénéficiaire. Il s'y prit de bonne grâce, en gentleman, et souriant d'avoir vaincu la malchance qui s'acharnait sur ses personnes depuis le départ de Paris.

Lire la suite en rubrique SPORTS

Une journée nationale de propagande en faveur de l'alcool de betterave à eu lieu hier à Montreuil-sur-Mer

Toute la richesse agricole de la région du Nord est commandée par le maintien et la prospérité de la culture de la betterave à sucre. On a clamé hier, à Montreuil-sur-Mer, nos parlementaires, au cours d'une journée de propagande organisée dans cette ville par la Confédération générale des planteurs de betteraves. La culture de la betterave à sucre conditionne la bonne culture des terres, les hauts rendements du blé, une forte production de viande et de lait, le maintien à la terre de la classe rurale, ajoutait l'un des orateurs entendus.

M. Jean BASSET, président de la Fédération du Pas-de-Calais, était entouré au bureau, de MM. Jules TURBIEZ et Gaston OHERNE, vice-présidents ; Eugène RITAINE, secrétaire général ; Albert DEGUINES, président de l'Union



Une partie des 300 automobiles massées sur la Grand-Place de MONTREUIL, avant le départ pour le Circuit du Carénage

Mais il ne faut pas surtout perdre de vue la betterave produite non seulement du sucre, mais encore de l'alcool. En ce qui concerne le sucre, nos besoins de consommation sont intérieurs à la production, expliquait hier, M. le député Barthe, président de la Commission des boissons à la Chambre. Il fallait donc, pour pouvoir développer la culture betteravière, pour assurer son avenir, qu'on trouvât débouchés à l'alcool. — C'est chose faite, depuis quelque temps déjà, et l'emploi de l'alcool de betterave, mélangé à l'essence, dans les moteurs d'automobiles, est le seul remède à la crise grave que traversent nos régions agricoles du Nord de la France.

Utiliser le carburant à base d'alcool

LE COMPTABLE INFIDÈLE DE BAUVIN AVAIT ÉGÈLEMENT EMPORTÉ L'ARGENT DE « SON MOIS »

Un dernier fait en surplus de ceux que nous avons révélés hier, vient mettre en évidence la triste mentalité de Bauvin, qui prit la fuite, emportant avec lui 56.735 francs volés à son patron.

Outre cette somme, Trézet a encore emporté ses appointements mensuels, soit 1.500 francs, qu'il avait touché la veille. De cette somme, il n'a pas donné un sou à sa brève et honnête femme et à ses enfants.

Les recherches ont continué au cours de la journée de samedi. Elles furent infructueuses.

L'AFFAIRE DE DIVULGATION DE TÉLÉGRAMMES CHIFFRÉS DU QUAI D'ORSAY

M. Peyre, juge d'instruction, a confronté les trois inculpés dans l'affaire des télégrammes chiffrés du quai d'Orsay ; le Roumain Lecca, le bourgeois Gohard et l'employé du chiffre Carniaux. Enfin, le bourgeois Seure a été également entendu, mais toujours à titre de témoin.

Lecca a confirmé sa déclaration précédente, expliquant qu'il avait détruit les documents qui lui avaient été confiés. Il a ajouté qu'il n'avait pas cru devoir refuser à Gohard de s'occuper du placement de ces télégrammes, parce que Lecca n'occupait de ces affaires en bourse et vendait pour lui des titres.

En ce qui concerne les deux dépêches dérobées par les deux hommes, Lecca a déclaré qu'il n'avait pas pu fournir d'explications satisfaisantes.

« Je voulais fixer, a dit Lecca, un rendez-vous à Genève, au cas où Gohard et Carniaux n'auraient pu venir pour nos opérations financières ».

« Je donnais, a expliqué Gohard, des indications à Lecca sur la conférence du grand franco-italienne qui se tenait à ce moment-là ».

Lecca a affirmé que Gohard lui avait offert les documents, et, de son côté, Gohard a prétendu que le Roumain les avait sollicités. En ce qui concerne Seure, il a confirmé simplement que, contrairement à ce qu'il avait dit précédemment, il n'avait pas assisté au départ pour Genève de Lecca ; d'ailleurs, celui-ci a nié ce voyage. Il a expliqué qu'à cette époque, il était parti pour Berlin. Quant à Carniaux, il a obtenu de Seure la déclaration qu'il n'avait jamais été vu en compagnie du Roumain, mais simplement quelques fois avec son ami personnel Gohard.

Lire la suite en deuxième page

Entente franco-belge pour remédier à la crise charbonnière

Une importante réunion s'est tenue, sous la présidence de M. Renkin, au Ministère de l'Intérieur, à Bruxelles. Y assistait notamment M. Heyman, ministre du travail.

Cette réunion avait pour but d'examiner les moyens de parer à la crise charbonnière. Les délégués des différentes industries ont exposé quel était le pourcentage de charbon belge utilisé par celles-ci. Il a été décidé qu'une commission, composée de délégués des industries et